

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Table des matières

1	Introduction	1
2	Les travaux du conseil de développement en 2023	3
4	Historique et inventaire des travaux réalisés depuis 2020	10

1 Introduction

1.1 Préambule

En 2023, le conseil de développement s'est mobilisé sur une grande diversité de sujets.

Il s'est exprimé sur quatre documents de planification, apportant dans le contexte d'une saisine un regard citoyen sur des sujets parfois complexes : le plan local d'urbanisme intercommunal et le règlement local de publicité intercommunal, l'action collective pour la modernisation du commerce et de l'artisanat, le schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

D'autres sujets ont été traités. L'environnement, en programmant une conférence sur le thème de la biodiversité. Les transitions, en s'intéressant aux énergies renouvelables, au numérique responsable, au tri et à la collecte des déchets. L'insertion et l'emploi, en favorisant la mise en place du dispositif « sport et précarité » et l'organisation d'un 2^e Pentathlon des métiers et de l'emploi. L'habitat, en s'intéressant à des modèles innovants porteurs de lien social et de mixité. L'enfance, en s'intéressant au projet de maison de l'enfance de Saint-Lô. Le sport, en le considérant comme un facteur d'insertion et de retour à l'emploi, mais également comme une valeur essentielle du quotidien et du cadre de vie. L'eau, en la considérant comme un bien commun à préserver.

Le conseil de développement s'empare de ces sujets en travaillant de manière collaborative et partenariale, tissant des liens durables entre les acteurs du territoire.

Au fil des évènements qu'il conçoit et ouvre à tout public, il suscite la rencontre et le dialogue ; il offre des espaces d'expression et de mise en commun de savoirs et d'expertises.

1.2 Présentation de l'organisme

Le conseil de développement est une instance de démocratie participative formée par Saint-Lô Agglo en 2018, dans le but de favoriser la concertation et la participation des citoyens, sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux enjeux communautaires. Il se compose de représentants de milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Une première instance est installée en 2019, une seconde en 2020.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de la communauté d'agglomération. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Il se compose de 75 membres organisés en trois collèges de 25 membres chacun : le collège « environnement, cadre de vie, habitat, mobilité », le collège « enfance, jeunesse, sport, culture », le collège « développement économique, agriculture, tourisme, enseignement supérieur, formation, emploi ».

Un règlement intérieur et un cadre de coopération établissent les règles de fonctionnement de l'instance et les relations avec la communauté d'agglomération.

L'assemblée plénière fixe le cap, entérine le rapport annuel, vote les avis du conseil de développement. Le bureau anime et organise les travaux de l'instance. Les collèges facilitent l'expression des membres, l'émergence de propositions, la formation de groupes de travail ou commissions.

Au 31 décembre 2023, le conseil de développement compte 62 membres.

1.3 Les moyens dont disposent l'organisme pour fonctionner

1.3.1 Moyens humains

Le référent conseil de développement anime et administre l'instance. Le temps alloué est de 60 % équivalent temps plein (ETP).

1.3.2 Moyens matériels

Saint-Lô Agglo met à la disposition du conseil de développement les moyens techniques et logistiques nécessaires à son fonctionnement (salles de réunion, etc.).

1.3.3 Moyens financiers

Un budget annuel de fonctionnement est alloué. Il s'élève à 9 800 euros en 2023.

2 Les travaux du conseil de développement en 2023

2.1 Représentation dans les instances communautaires

Sur proposition de Saint-Lô Agglo, le conseil de développement prend part à diverses instances communautaires. Le conseil désigne un ou plusieurs représentants, des membres volontaires qui apportent leur expertise. Ils peuvent être amenés à rendre compte de leurs travaux en bureau ou en assemblée plénière. En 2023, le conseil de développement siège dans les instances suivantes :

- Comité des partenaires (1 membre)
- Comité de programmation Leader (2 membres)
- Comité de suivi du projet alimentaire territorial (2 membres)
- Conseil du sport (1 membre)
- Valorisation économique du bocage (2 membres)
- Comité des acteurs « Schéma directeur des énergies » (8 membres)

2.2 Conférence « La nature disparaît, est-il trop tard pour agir ? » par M. Frédéric MALVAUD

Le 18 janvier, le conseil de développement organise une conférence sur le thème de la biodiversité, ouverte à tout public, un rendez-vous conçu pour informer et dialoguer.

« Nous avons tous lu dans la presse ou entendu des informations sur l'état alarmant de la biodiversité. Elle n'est pas limitée au lointain étranger, aux forêts tropicales. Elle a lieu aussi au cœur de l'Europe. Et bien sûr on la constate en Normandie ! La bonne nouvelle est que les grandes causes sont bien identifiées, les conséquences sont bien comprises et donc on sait comment réagir ! Mais peut-on faire vraiment quelque chose ? Est-il trop tard ? On entend dire ici ou là qu'il nous reste 10 ou 25 ans pour agir. Est-ce exact ? Car cette crise de biodiversité est concomitante avec la crise climatique. Quels sont les liens entre ces deux crises ? Peut-on agir localement ? A l'échelle des collectivités ou à l'échelle individuelle ? L'objet de la présentation est d'aborder toutes ces questions et d'apporter des informations pour se faire une opinion. Et aussi bien sûr d'engager le dialogue. »

M. Frédéric MALVAUD, longtemps administrateur de la LPO France (Ligue de protection des oiseaux), est aujourd'hui administrateur de la LPO Normandie. Ancien Conseiller scientifique du patrimoine naturel de Haute-Normandie, ancien président du Conseil scientifique de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine, il s'occupe aujourd'hui des études, suivis et montages de protocoles pour la LPO Normandie. Il est l'auteur de l'Inventaire des Oiseaux de Normandie.

En complément, les services communautaires concernés interviennent pour présenter les actions menées par Saint-Lô Agglo qui ont pour effet de maintenir ou développer la biodiversité (PLUi, cycles de l'eau, bocage, zones humides, etc.).

2.3 Assemblée plénière

Le 31 janvier, l'assemblée plénière se réunit pour entériner le rapport d'activité 2022 et le programme d'actions 2023.

2.4 Mon emploi dans la Manche

Le 07 février, une information en visioconférence animée par le Département de la Manche est proposée à la demande du conseil de développement.

2.5 « Quelles énergies demain pour notre territoire ? »

En 2019, Saint-Lô Agglo arrête son plan climat air énergie territorial (PCAET). Les objectifs pour le territoire sont les suivants : réduire les consommations d'énergie de 50 % à horizon 2040 (par rapport à 2010) ; devenir autonome en énergie en s'appuyant sur un mix énergétique durable : couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040 ; lutter contre la précarité énergétique. Pour atteindre ces objectifs, le PCAET propose un plan d'action qui comprend la construction d'un schéma directeur des énergies.

« Les composantes de ce schéma sont : un diagnostic des potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables du territoire ; une scénarisation et un plan d'action opérationnel pour concrétiser les objectifs stratégiques ; la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'énergie et des citoyens à travers une dynamique de co-construction. »

Le 08 février, le comité des acteurs est réuni pour restituer le diagnostic réalisé.

Le 05 juillet, Saint-Lô Agglo programme la visite d'une ferme de méthanisation à Laulne à laquelle le conseil de développement participe.

2.6 Petite enfance, enfance, jeunesse, les services à la population

Le 28 février, Mme Maryvonne RAIMBEAULT, vice-présidente de Saint-Lô Agglo, et les services communautaires concernés présentent aux membres du conseil de développement l'éventail des services à la population délivrés par la communauté d'agglomération en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, sur le territoire.

2.7 « Numérique responsable »

Le 28 mars, Saint-Lô Agglo propose, en lien avec le conseil de développement, un ciné-débat sur le thème du numérique responsable, « pour une prise de conscience de l'impact environnemental du numérique et l'évolution des pratiques individuelles et collectives » ! Un évènement dédié aux élus, acteurs du territoire et membres du conseil de développement.

La soirée comprend la projection d'extraits du film-documentaire « Responsables du numérique », une production du cluster NAOS de la région Nouvelle Aquitaine réalisée par M. P. CHEDMAIL ; et l'intervention d'experts : M. V. COURBOULAY, directeur de recherche à l'Institut numérique responsable de La Rochelle, M. D. BERTHIAUD, directeur de la transformation numérique de la ville et agglomération de La Rochelle, Mme D. BESNARD-GUIOL, chargée de développement transition numérique à Rouen Métropole, M. B. LE LOUEDEC, coordinateur jeunesse projet éducatif social local de Saint-Lô Agglo.

2.8 Rencontre du bureau exécutif de Saint-Lô Agglo

Le 24 mars, se tient, pour la première fois, une rencontre entre membres du bureau exécutif de Saint-Lô Agglo et membres du bureau du conseil de développement. L'objectif est

d'échanger sur l'apport du conseil de développement, de faire le point des travaux menés par l'instance, de dresser des perspectives pour l'année en cours.

2.9 Présentation du bilan annuel des activités 2022 au conseil communautaire

Comme le prévoit la délibération instaurant le conseil de développement et le cadre de coopération, le rapport d'activité est présenté annuellement au conseil communautaire de Saint-Lô Agglo. Le bilan annuel des activités 2022 est présenté le 12 avril.

2.10 Saisine portant sur le nouveau règlement de l'action collective pour la modernisation du commerce et de l'artisanat (ACDCA)

Le conseil de développement est saisi pour émettre un avis portant sur le projet de règlement d'attribution des aides dans le cadre de l'action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat 2023-2026. Le 12 avril, le dispositif et son nouveau règlement sont présentés ainsi que le « Comptoir des pros », un nouveau service mis à la disposition des entreprises du territoire. Le 4 mai, le conseil de développement rend son avis.

2.11 Assemblée plénière

Le 05 juin, l'assemblée plénière du conseil de développement est accueillie par la Ville de Saint-Lô au Musée d'art et d'histoire. A cette occasion, les membres sont invités à découvrir l'exposition « Jean-Pierre Le Fèvre, Couleurs d'une vie ». Lors de l'assemblée, sont élus le vice-président du collège *développement économique* et le vice-président suppléant du collège *enfance, jeunesse, sport, culture*. Le schéma de développement touristique et culturel est présenté par M. Alexandre HENRYE, vice-président de Saint-Lô Agglo, et les services communautaires concernés.

2.12 Saisine portant sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

Le conseil de développement est saisi pour émettre un avis portant sur le PLUi et le RLPi. Les documents donnent lieu à la tenue de deux réunions successives les 3 et 10 mai en présence de M. Laurent PIEN, vice-président de Saint-Lô Agglo, et les services communautaires concernés.

Au regard de la complexité des documents et du temps imparti pour répondre, le conseil de développement produit non pas un avis mais un courrier contenant commentaires, propositions, points d'attention ou de vigilance à prendre en considération. Le courrier est adressé le 15 juin.

2.13 Agglomag #15, juin 2023, Agglomag #16, décembre 2023

En 2022, Saint-Lô Agglo propose au conseil de développement de disposer d'un espace d'expression dans le magazine institutionnel « Agglomag » dédié aux habitants du territoire, publié deux fois par an, en juin et décembre, à plus de 40 000 exemplaires. Le premier article est rédigé pour mieux faire connaître le conseil de développement, le deuxième est consacré au projet « Habiter autrement, un enjeu pour demain » porté par le conseil de développement (il paraît en juin 2023), le troisième dresse un bilan très succinct de l'action du conseil de développement au terme de trois ans d'activité (il paraît en décembre 2023).

2.14 2^e Pentathlon des métiers et de l'emploi

Le Pentathlon des métiers et de l'emploi est un évènement visant à mettre en relation des entreprises en recherche de nouveaux collaborateurs, dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, et des publics en recherche d'emploi dans le cadre d'un défi sportif accessible à tous.

Il s'agit d'innover en matière de recrutement en privilégiant la rencontre et la mise en valeur de qualités comportementales tels que « l'esprit d'équipe », « l'esprit collaboratif », « l'engagement », « la capacité d'adaptation » et « l'entraide entre participants ». Organisé à l'initiative du Conseil de développement de Saint-Lô Agglo, les partenaires de l'opération sont : Saint-Lô Agglo, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, GIP Tandem, le Département de la Manche, l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie, la Région Normandie, le Comité départemental olympique et sportif et les clubs du territoire. Le Pentathlon comprend : un défi sportif par équipe, un temps de rencontre professionnelle. Le 20 juin, une seconde édition est proposée à Saint-Lô, au Pôle sportif Saint-Ghislain.

Elle rassemble plus de **120 participants**. **16 entreprises** au moins sont représentées (Stef Logistique, Saint André Plastique, Ville/CCAS de Saint-Lô, SLS Couture, Auxilife, Isabelle Bâtiment, Chéreau, Armée de Terre, Talenz, CFPPA Lycée De There, Lecapitaine, Varin Isolation, BTP Jobs, Saint-Lô Agglo, Les Paysages du Val de Sienne, Plu'simple La Vie). **14 partenaires** sont présents dont 6 organismes de formation (Afpa, Fim, Greta, CFA Sat, Saint-Lô Thère, Cesr) et Saint-Lô Agglo (Campus connecté), Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, GIP Tandem/Département de la Manche, Agence régionale des métiers et de l'emploi, Région Normandie, Fédération du bâtiment.

Le 15 novembre, le COPIL « Pentathlon des métiers et de l'emploi », constitué de membres du conseil de développement et de représentants des organismes partenaires, décide de reconduire l'opération en 2024, dans sa forme actuelle, en clarifiant au préalable les objectifs de l'évènement.

2.15 Schéma de collecte des déchets, où en est-on ?

Les 14 septembre et 20 novembre, le conseil de développement rencontre M. Fabrice LEMAZURIER, président de Saint-Lô Agglo, et M. Claude JAVALET, vice-président, pour un point relatif au déploiement du nouveau schéma de collecte des déchets. Il est également fait référence au Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), une démarche pilotée par le Point Fort environnement dans laquelle le territoire s'engage. Un PLPDMA consiste en la mise en oeuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

2.16 Maison de l'enfance à Saint-Lô

Saint-Lô Agglo porte le projet d'une maison de l'enfance à Saint-Lô. Le conseil de développement propose un temps d'échange avec Mme Maryvonne RAIMBEAULT, vice-présidente de Saint-Lô Agglo, et les services communautaires concernés. Le 13 juin, une première rencontre est organisée portant sur le projet, ses composantes, la manière d'accueillir l'enfant et l'enfant différent.

Il est fait référence à l'approche de M. Hubert MONTAGNIER. Ce professeur des universités (psychophysiologie et neurosciences) a été directeur de recherches à l'Inserm. Auteur de

plusieurs ouvrages, il est considéré comme une personnalité de référence dans le champ de la psychologie du développement des apprentissages et de la pédagogie.

Le conseil de développement propose de poursuivre la collaboration.

2.17 Saisine portant sur le schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Le conseil de développement est saisi pour émettre un avis sur le schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le 2 juin, une présentation de ce schéma est réalisée par Mme Emmanuelle LEJEUNE, vice-présidente de Saint-Lô Agglo, et les services communautaires concernés. Un avis est rendu le 1^{er} août, un temps d'échange sur la base de cet avis organisé le 16 octobre.

2.18 Réunion des collègues

Chaque mois de septembre, le conseil de développement propose aux différents collèges qui le constituent de se réunir pour faciliter l'expression des membres, permettre l'émergence de propositions, la formation de groupes de travail ou de commissions. Les collègues se sont réunis les 19, 20 et 25 septembre. De ces réunions ont émergé des sujets à travailler parmi lesquels le sport, la culture, l'eau, la santé, le « pass colo », le budget communautaire, les énergies renouvelables, la mobilité.

2.19 Sport et précarité

En 2022, le conseil de développement favorise le déploiement du dispositif « Sport et précarité » sur le territoire de Saint-Lô Agglo par la mise en relation des acteurs, en particulier Saint-Lô Agglo, Mission locale (et plus généralement le service public de l'emploi) et le Comité départemental olympique et sportif de la Manche (CDOS). L'objectif est de faciliter l'accès des publics en situation de précarité (sociale, géographique, de santé, liée à un handicap) aux activités physiques et sportives.

Depuis le 2 octobre 2023, le dispositif est opérationnel. Des séances sont proposées sur trois communes du territoire (Tessy-sur-Vire, Torigny-les-Villes, Saint-Jean-de-Daye), à raison d'une séance par semaine encadrée par un éducateur sportif. Le dispositif est financé par la CPAM, la MSA et Impact 2024, et coordonné par le CDOS de la Manche.

2.20 Habiter autrement, un enjeu pour demain

Habitat participatif, inclusif, intergénérationnel, partagé, béguinage, ces nouvelles formes d'habitat privilégient la mutualisation de biens et de services, la rencontre, la mixité, le lien social. Ces solutions émergentes et innovantes offrent l'opportunité de vivre bien chez soi, mais aussi avec les autres. En octobre 2023, le conseil de développement propose un évènement pour mettre en lumière ces solutions et faire émerger des projets sur le territoire.

Cet évènement est le résultat d'un travail initié en 2022 sur proposition de membres des collèges « enfance, jeunesse, sport, culture » et « environnement, cadre de vie, habitat, mobilité ». Une commission est formée. Elle a mené des recherches, rencontré des experts, organisé la visite d'exemples innovants à Valognes, Cherbourg, Rennes et La Chapelle-Thouarault, programmé l'évènement.

Le projet est mené en collaboration avec les services communautaires concernés (Habitat), le CAUE de la Manche, la Carsat Normandie, la Ville et le théâtre de Saint-Lô, Manche Habitat, Rennes Métropole, Territoire Rennes, Néotoa, la commune de La Chapelle-Thouarault, et la participation de sociologues, d'architectes-urbanistes, d'élus et de techniciens.

Si la fréquentation de l'exposition (installée à Saint-Lô du 26 septembre au 6 octobre) n'a pas été mesurée, la conférence proposée le 5 octobre animée par M. J. KOULLEPIS, journaliste, a réuni une centaine de participants. Avec l'accord des partenaires, il a été proposé aux communes du territoire d'accueillir tout ou partie de l'exposition. Trois communes ont répondu à l'appel : Moyon, Marigny-le-Lozon, Tessy-Bocage.

Une page internet « Habiter autrement » est publiée sur le site Internet de Saint-Lô Agglo pour inciter les porteurs de projet à innover en matière d'habitat. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/habiter-autrement>

2.21 Déménagement de Saint-Lô Agglo

Saint-Lô Agglo déménage et installe son siège administratif, et de fait celui du conseil de développement, en centre-ville de Saint-Lô, au 70 rue du Neufbourg.

2.22 Eau

Le Conseil de développement de Saint-Lô Agglo s'intéresse à la thématique de l'eau ou **comment anticiper et s'adapter aux effets du dérèglement climatique sur le cycle de l'eau et prévenir les risques annoncés de sécheresse ou de précipitations excessives ?**

Une commission est formée. Elle se compose de huit membres du conseil de développement et se réunit pour la première fois le 8 novembre. L'objectif est de concevoir un cycle de conférences ou tout autre forme d'intervention pour sensibiliser, partager des connaissances, faire évoluer les comportements durablement.

Sur cette même thématique, le conseil de développement a promu : « La semaine de l'eau » organisée par le Centre Nelson Mandela et ses partenaires du 17 au 21 avril et la conférence « Bocage et eau » organisée par la Maison de la Justice et du droit le 16 juin.

2.23 Sport, on fait le point

Considérant le sport comme facteur d'insertion et de retour à l'emploi, le conseil de développement a favorisé la mise en place du dispositif « Sport et précarité » sur le territoire (2023) et la création du « Pentathlon des métiers et de l'emploi » (première édition en 2022).

Il s'intéresse désormais au sport en général.

Saint-Lô Agglo mène une politique volontariste en matière de sport. Pourtant, des clubs et des associations semblent rencontrer des difficultés dans leur quotidien. Le Conseil de développement de Saint-Lô Agglo se propose de faire le point, identifier les besoins, travailler des solutions, formuler des propositions qu'il communiquera à la communauté d'agglomération.

Une commission est formée pour mener le projet. Elle se compose de neuf membres du conseil de développement et se réunit pour la première fois le 06 novembre.

2.24 Pass colo

Malgré l'aide aux vacances pour les enfants (AVE) qui existe en France, 1 enfant sur 10 âgé de moins de 16 ans ne part pas en vacances au moins une semaine par an, faute de moyens (Source : Insee). C'est pour faire face à cette problématique que la ministre des Solidarités et des Familles Aurore Bergé a annoncé la mise en place d'un nouveau dispositif : le Pass Colo. (Source : aidesociale.fr)

Le Pass Colo sera mis en oeuvre à l'été 2024 pour faciliter les départs en vacances des enfants avant leur entrée au collège, l'année de leurs 11 ans. Financé par l'Etat, le Pass Colo sera confié en gestion à VACAF le dispositif national des aides aux vacances des Caf. (Source : caf.fr).

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Presse/2023/230728Cp_Le_sCafetlePasscolo.pdf

Le conseil de développement s'interroge sur le moyen d'accompagner le déploiement de ce dispositif sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Le 9 novembre, une première réunion est organisée, des contacts sont pris avec la Caf. Les services communautaires sont informés de la réflexion engagée.

2.25 « Développement économique et sobriété foncière »

Le 30 novembre, le conseil de développement est invité à la soirée annuelle des entreprises organisée par Saint-Lô Agglo. Une table ronde est proposée sur le thème suivant : « Développement économique et sobriété foncière ».

2.26 Bilan d'étape 2020-2023 : trois ans d'actions et de réalisations

Le 08 décembre, M. Fabrice LEMAZURIER, président de Saint-Lô Agglo, et les membres du bureau exécutif, présentent au conseil de développement le bilan d'étape 2020-2023 de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/actualites/3-ans-dactions-et-de-realizations-2020-2023-bilan-detape>

Saluant l'ampleur et la diversité des réalisations sur la période, plusieurs points sont débattus ou exprimés : le schéma de collecte des déchets, les énergies renouvelables en général, la méthanisation en particulier, le PLUi, la jeunesse ou l'impérieuse nécessité d'agir pour et avec les jeunes du territoire (« Assises de la jeunesse ») et la nécessaire convergence les politiques (écologie, mobilité, logement), habitat, lien social.

2.27 Projet éducatif social local (PESL)

Le 13 décembre, le PESL est présenté aux membres du bureau, le bilan du projet 2020-2023, ainsi que les suites données avec en perspective un projet 2024-2027 à concevoir. Le conseil de développement est invité à contribuer à la construction de ce nouveau projet.

2.28 Formation au compostage dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT)

A la suite des réunions portant sur le schéma de collecte des déchets et dans le cadre du projet alimentaire territorial, le conseil de développement propose à Saint-Lô Agglo de programmer une série de formations au compostage, sur le territoire, dédiées aux habitants, en lien et partenariat avec les communes susceptibles d'accueillir une formation. Ce projet est à réaliser en 2024.

3 Historique et inventaire des travaux réalisés depuis 2020

3.1 Historique

Septembre 2018 : Création d'un conseil de développement par délibération du conseil communautaire qui fixe les objectifs et la composition de ce conseil. Il compte 75 membres.

Juillet 2019 : Installation d'un premier conseil de développement. Les premiers travaux de ce conseil sont lancés en octobre 2019.

Septembre 2020 : La décision de renouveler le conseil de développement est prise par délibération du conseil communautaire. S'engage la formation d'un nouveau conseil.

Novembre 2020 : Installation d'un nouveau conseil de développement. Le règlement intérieur est adopté ainsi qu'un cadre de coopération entre Saint-Lô Agglo et le conseil de développement.

3.2 Inventaire des travaux réalisés depuis 2020

Saisines

2020 – Avis sur le plan d'aménagement et de développement durable

2021 – Avis portant sur le contrat local de santé

2021 – Avis portant sur le projet alimentaire territorial

2022 – Avis sur l'évolution des modes de gestion de l'eau et de l'assainissement

2022 – Avis portant sur le projet de territoire

2022 – Saisine portant sur le plan local d'urbanisme intercommunal et le règlement local de publicité intercommunal

2023 – Avis portant sur l'action collective pour la modernisation du commerce et de l'artisanat

2023 – Avis portant sur le schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Auto-saisines

2021 – Réflexion sur le vélo

2021 – Réflexion sur les nouvelles manières d'habiter

2022 – Réflexion sur l'habitat innovant

2022 – Conférence « Le Climat en Normandie en 2100 », par B. Laignel, co-président du GIEC normand

2022 – Création du Pentathlon des métiers et de l'emploi

2022 – Projection « Les Gardiens du Climat », documentaire d'Erik Fretel

2022 – Conférence « La méthanisation au service de la transition énergétique »

2023 – Conférence « La nature disparaît, est-il trop tard pour agir » par Frédéric Malvaud

2023 – Impulsion pour la mise en place du dispositif « Sport et précarité »

2023 – Evènement « Habiter autrement »

2023 – Réflexion sur le thème du sport

2023 – Réflexion sur le thème de l'eau

2023 – Réflexion sur le thème de la santé

Rencontre et partage d'information sur les dispositifs, projets et politiques communautaires

2021 – Le contrat local de santé (diagnostic)

2021 – L'habitat

2021 – La mobilité

2021 – Le plan climat air énergie territorial

2021 – Le projet alimentaire territorial

2021 – Vers un nouveau mode de gestion de l'eau et de l'assainissement

2021 – Le nouveau schéma de collecte des déchets

2021 – Le sport

2021 – Le schéma de développement économique et d'urbanisme commercial

2021 – Le projet de territoire

2022 – Le contrat local de santé

2023 – Petite enfance, enfance, jeunesse, les services à la population

2023 – Responsables du numérique

2023 – Comptoir des pros

Représentation au sein des instances de travail ou de pilotage communautaires

2021 – Groupe de travail vélo (1 membre)

2021 – Comité des partenaires (1 membre)

2021 – Comité de pilotage du projet de restructuration urbaine du secteur gare à Saint-Lô (1 membre)

2021 – Comité de programmation Leader (2 membres)

2021 – Comité de suivi du projet alimentaire territorial (2 membres)

2021 – Conseil du sport (1 membre)

2021 – PLUi/Bocage (1 membre)

2022 – Valorisation économique du bocage (2 membres)

2023 – Comité des acteurs, schéma directeur des énergies (8 membres)